



Quels financements pour les projets environnementaux des collectivités ?

2 juin 2023



Ordre du jour

Mot d'accueil

Panorama des aides par type de projets

- *Je souhaite réduire mes consommations d'énergie et d'eau*
- *Je souhaite rénover mon groupe scolaire*
- *Je souhaite construire une nouvelle médiathèque*
- *Je souhaite remplacer la chaudière gaz de la mairie*
- *Je souhaite mettre en place une installation PV et envisage une autoconsommation collective*
- *Je souhaite mieux piloter les consommations des bâtiments de la commune*
- *Je souhaite végétaliser / désimperméabiliser la cour d'école*
- *Je souhaite préserver la ressource en eau, prévenir les risques sur ma commune : inondation / sécheresse*
- *Je souhaite acheter un véhicule électrique pour les services techniques*
- *Autres types de projets*

Forum d'échanges

Pot de clôture

Mot d'accueil

Olivier DEHAESE

Président de l'ALEC du Pays de Rennes

Vice-Président de Rennes Métropole à la transition énergétique



SERENE

Thomas BERTHIAU

SDE35





NOM DU DISPOSITIF FINANCIER :

Service Rénovation Energétique

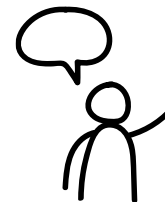
(SERENE)



FINANCEUR :

Syndicat Départemental d'Énergie 35 -

SDE35



CONTACT :



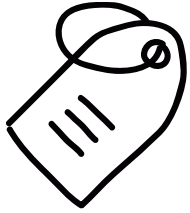
Thomas BERTHIAU

Responsable du pôle SERENE
Syndicat Départemental
d'Énergie 35

07 56 05 45 65

t.berthiau@sde35.fr

SERVICE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE - SERENE



TYPLOGIE DES PROJETS CONCERNÉS PAR CETTE AIDE

Travaux d'efficacité énergétique

- Remplacement des équipements de chauffage
- Relamping
- GTB
- Autres projets possibles : Isolation de combles, calorifugeage

Rénovation globale

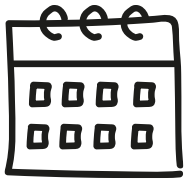
- Projet à vocation d'amélioration énergétique (pas d'extension ou bâtiment neuf)



CRITÈRES PRINCIPAUX POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE :

- Reversement de la totalité ou d'une partie de la TCCFE et conventionnement avec le service CEP
- Audit ou pré-diagnostic du CEP obligatoire avant intervention
- Evaluation nécessaire des finances de la collectivité
- Reversement des CEE au SDE35

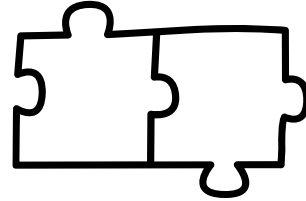
SERVICE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE - SERENE



CALENDRIER

En fonction de la typologie
du travaux :

- Efficacité énergétique : 3
à 6 mois avant la
réalisation des travaux
- Rénovation énergétique
: 1 voir 2 ans avant la
réalisation des travaux



STADE DU PROJET AUQUEL DEMANDER CETTE AIDE

Dès la phase diagnostic et avant
tous lancement de marché de
travaux



MONTANT D'AIDE MOBILISABLE ET/OU PLAFOND

- ➔ Aide potentielle :
- Jusqu'à 100% du montant des
travaux sous forme d'une avance
remboursable. Remboursement
de la collectivité avec un différé
des annuités après la mise en
service de la rénovation

NOM DU DISPOSITIF FINANCIER

AUTRES ÉLÉMENTS IMPORTANTS À COMMUNIQUER AUX COLLECTIVITÉS :

- Informations générales du sites (surface, usage, ...)
- Données énergétiques et descriptif des équipements techniques
- Diagnostic amiante (DTA, diagnostic avant travaux), accessibilité et tous éléments nécessaires à l'analyse technique des travaux envisagés
- Indication si le site est soumis à l'ABF
- Contrôles périodiques
- Plans du site et techniques

Si la collectivité a besoin d'aide, elle peut contacter :

Nom : BERTHIAU

Prénom : Thomas

Adresse mail : t.berthiau@sde35.fr

Téléphone : 07 56 05 45 65

DSIL/DETR/Fonds Vert Rénovation

Hugues JARDIN

Chef du bureau des finances locales

Préfecture d'Ille et Vilaine





Nom du dispositif financier :

DETR-DSIL-FRE



Contact :

pref-dctc-detr@ille-et-vilaine.gouv.fr -
pref-dctc-dsil@ille-et-vilaine.gouv.fr
dctc@fre-ille-et-vilaine.gouv.fr
ddtm-fondsvert.gouv.fr



Financier :

- **DETR-DSIL** : Préfecture 35 : DCTC et sous-préfectures (Fougères-Vitré, Redon, Saint-Malo)
- **FRE** : Instruction : Préfecture 35 ; paiement : DDTM35

DETR-DSIL-FRE



Typologie des projets concernés par cette aide

DETR : rénovation énergétique des ERP (bâtiments scolaires publiques, bâtiments à l'enfance, mairies, intercommunalité, atelier technique communal ou intercommunal, équipements sportifs).

DSIL : rénovation thermique des bâtiments publics, le développement d'énergies renouvelables, recyclage et optimisation du foncier disponible, la renaturation ou atténuation des effets de canicule.

FRE : rénovation thermique des bâtiments publics.



Critères principaux pour bénéficier de l'aide :

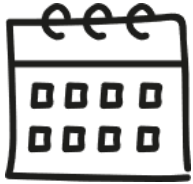
*DETR-DSIL : projets commençant en 2023, inscrit en P1, volume de dossiers financés les années précédentes, l'effet de levier, la situation financière de la collectivité, obtenir une autre subvention.

DSIL : projets inscrits en dépenses vertes dans Chorus : 25 % des AE pour la programmation.

FRE : réduction gaz à effet de serre, gain économie d'énergie de 30 % ou plus, production étude thermique, contraintes opérationnelles, fragilité socio-économique du territoire.

DETR-DSIL-FRE : actions inscrites dans un contrat (CRTE) ou programmes (ACV, PVD OPH.), portage communes rurales....

DETR-DSIL-FRE



calendrier

lancement -date

limite dépôt :

- 11/2022-02/2023

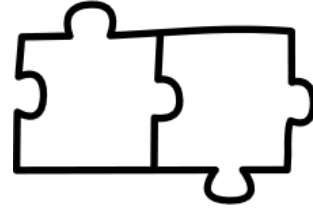
- 02/2023-09/2023

- 02/2023-04/2023

Date de notification :

- 30/06/2023

- Au fil de l'eau y
compris 2 ème
semestre



STADE DU PROJET
AUQUEL DEMANDER CETTE AIDE

**Avant la date de commencement
d'exécution juridique des travaux :**
avant la date de signature des
marchés publics ou du premier devis



MONTANT D'AIDE
MOBILISABLE ET/OU PLAFOND

→ Aide potentielle : Enveloppe
12,3 M€ ; 7,3 M€ ; 5,4 M€

→ Assiette de l'aide :
- 20 à 80 % ;

→ - 0,1 à 80 % ;

→ - 0,1 à 80 %

DETR-DSIL-FRE



EXEMPLE DE PROJET(S) LAURÉAT(S):

*CC Bretagne Romantique : travaux réhabilitation énergétique-salle gymnase : 120 K€ (coût global : 1,2 M€) :

2022

*Maen-Roch : rénovation thermique groupe scolaire Jacques Prévert : 210 K€ (coût global : 2,8 M€) : 2022

*Monterfil : rénovation thermique logements locatifs : 80 K€ (coût global : 167 K€) : 2022

*Rennes : rénovation thermique gymnase Kennedy : 840 K€ (coût global : 1,2 M€) : 2022

* Janzé : réhabilitation propriété des sœurs pour création salle animation et logements sociaux : 200 K€ (coût global : 685 K€) : 2023

Acigné : restructuration énergétique restaurant enfant-municipal : 195 K€ (coût global : 1,7 M€)

DETR-DSIL-FRE

AUTRES ÉLÉMENTS IMPORTANTS À COMMUNIQUER AUX COLLECTIVITÉS :

FRE : étude thermique obligatoire : aide possible auprès de : syndicat dpt d'énergie, ADEME-CEP, Banque des territoires, FNCCR-programme CEE ACTEE

FRE : constitution de dossier de candidature : aide possible auprès de la préfecture, DDTM et DREAL.

FRE : subvention à solliciter en priorité pour les projets environnementaux en matière de rénovation de bâtiments publics devant la DSIL et la DETR ; le FRE ne finance pas les constructions neuves

Si la collectivité a besoin d'aide, elle peut contacter :

Nom : *Jardin*

Prénom : *Hugues*

Adresse mail : *hugues.jardin@ille-et-vilaine.gouv.fr*

Téléphone : *02-21-86-22-82*



Nom du dispositif financier :

**Fonds d'accélération de la transition écologique dans
les territoires**

LE FONDS VERT



Financier :

Etat - Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires



Contact :

Pour les questions d'ordre
général :

ddtm-fondsvert@ille-et-vilaine.gouv.fr

Pour les questions relatives à une
mesure :

→ Le référent de la mesure

REFERENTS DEPARTEMENTAUX

Axe	Mesure	pilote	Nom pilote	FONCTION	
AXE 1	Rénovation énergétique des bâtiments publics	Préfecture	Hugues JARDIN (Pref / DCTC) Josiane TORILLEC (Pref / DCTC)	Chef du bureau es finances locales Responsable section territoriale	pref-dctc-fre@ille-et-vilaine.gouv.fr
	Soutien au tri à la source & valorisation des biodéchets	ADEME	Jean-Noël GUERRE (ADEME)	Directeur	marie-emilie.mollaret@ademe.fr
	Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public	DDTM	Léa Doucet (DDTM/SATT)	Chargée de mission sobriété foncière et transition énergétique	lea.doucet@ille-et-vilaine.gouv.fr
AXE 2	Prévention des inondations	DDTM	Julien Le Marié (DDTM/2MC2)	Chef de Pôle Risques et Crises	ddtm-2mc2-risk@ille-et-vilaine.gouv.fr
	Prévention des risques d'incendies de forêt	DDTM	Julien Lemarié (DDTM/2MC2)	Chef de Pôle Risques et Crises	ddtm-2mc2-risk@ille-et-vilaine.gouv.fr
	Fonds de renaturation des villes	AELB	Jean Placines (AELB) Jérôme Martin (AELB)	Directeur de la délégation Armorique Chef de service espaces ruraux	Valentin.SERBIELLE@eau-loire-bretagne.fr
AXE 3	Accompagner le déploiement des ZFE-m	DDTM	Isabelle Migné (DDTM/SSERTEM)	Cheffe du Pôle Mobilité Transports et Sécurité	ddtm-echange-deplacement@ille-et-vilaine.gouv.fr
	Recyclage des friches	DREAL	Patrick Jules (DREAL/SCEAL)	Adjoint au responsable de la division Aménagement, Urbanisme, Logement	fonds-friches.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr
	Accompagnement de la SNB 2030	AELB	Jean Placines (AELB) Jérôme Martin (AELB)	Directeur de la délégation Armorique Chef de service espaces ruraux	Hubert.CATROUX@eau-loire-bretagne.fr
	Développement du covoiturage	DDTM	Elodie Lejeune (DDTM/SSERTEM)	Responsable du domaine mobilités durables	ddtm-echange-deplacement@ille-et-vilaine.gouv.fr
Appui à l'ingénierie de la transition écologique	Préfecture	Samuel Méhault (pref 35/DCIAT)	Chargé de mission animation territoriale	pref-animation-territoriale@ille-et-vilaine.gouv.fr	

AXES ET MESURES DU FV



Axe 1 : Renforcer la performance environnementale

- Rénovation énergétique des bâtiments publics
- Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
- Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public

→ 14 mesures

→ 11 pour l'Ille-et-Vilaine

Axe 2 : Adapter les territoires au changement climatique

- Prévention des inondations
- Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents
- Renforcer la protection des bâtiments des COM contre les vents cycloniques
- Prévention des risques d'incendies de forêt
- Recul du trait de côte (pour 2023)
- Fonds de renaturation des villes



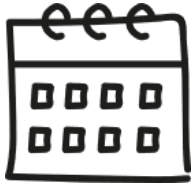
Axe 3 : Améliorer le cadre de vie

- Accompagner le déploiement des ZFE-m
- Recyclage des friches
- Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030
- Actions d'encouragement au covoiturage



+ Appui à l'ingénierie de la transition écologique

LE FONDS VERT

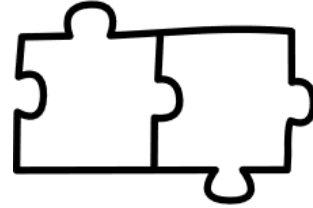


calendrier

Année 2023

Dépôt et instruction au fil de l'eau
Présentation des dossiers en comité
départemental de validation (tous les
mois)

Reconduction 2024



**STADE DU PROJET
AUQUEL DEMANDER CETTE AIDE**

Les projets ne doivent pas avoir débutés
(pas de commencement d'exécution
juridique)

Des cahiers d'accompagnement pour chaque
mesure



**MONTANT D'AIDE
MOBILISABLE ET/OU PLAFOND**

- ➔ Aide potentielle :
objectif national de 25 % (effet
levier)
- ➔ Assiette de l'aide :
 - ➔ - En Comité de sélection
 - ➔ - En fonction des mesures (voir
cahiers d'accompagnement)

ZOOM MESURE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Objectif : - réduction de 40 % de la consommation énergétique finale / 2010 (objectif global du programme)
- réduction significative des émissions de GES

**Préfecture
DCTC**

Nature projets : - action dites à gain rapide / fort retour sur investissement (pilotage et régulation chauffage, modernisation éclairage)
- travaux d'isolation bâti ou remplacement d'équipements (menuiseries, ventilation, production chauffage,...)
- opérations immobilières de réhabilitation lourde

Porteur de projet : Collectivités

Conditions : - Au moins 30 % d'économies d'énergie par rapport à la situation antérieure
- réduction significative GES

Priorisation : - Importance réduction GES
- ACV, PVD, ORT, OPAH, NPNRU,...
- petites communes rurales
- bâtiments scolaires

ZOOM MESURE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



EXEMPLE DE PROJET(S) LAURÉAT(S):

Chanteloup : rénovation de la salle multi-fonctions

305K€ → 50 % → 152 600€

Janzé : Rénovation d'un bâtiment patrimonial en coeur de bourg

685K€ → 29 % → 200 000€

AAP Bâtiments performants Rénovation

Damien DUSSUT

Chargé des politiques de maîtrise de la demande en énergie

Région Bretagne

Clémence CHEVALIER

Chargée de mission Bâtiment Durable

BATYLAB





NOM DU DISPOSITIF FINANCIER :

Appel à projets « bâtiments performants »

Catégorie : rénovation

- Patrimoine > <https://www.effinergie.org/web/labels/patrimoine>
- Cas des rénovation-extension



FINANÇEUR :

Région

Appui technique de Batylab pour l'analyse des dossiers, avec le concours de l'ADEME



CONTACT :

Batylab

Clémence CHEVALIER

07 67 89 11 78

batiment-performant-bretagne@batylab.bzh

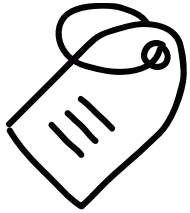
Région

Damien DUSSUT

02 22 51 60 74

damien.dussut@bretagne.bzh

AAP BÂTIMENTS PERFORMANTS - RÉNOVATION



TYPLOGIE DES PROJETS CONCERNÉS PAR CETTE AIDE

Rénovation de (liste non exhaustive) :

- . Logements sociaux collectifs
- . Bâtiments tertiaires publics ou privés entrant dans le champ de la réglementation thermique avec un taux d'occupation hebdomadaire significatif
- . Habitats groupés, associatifs, coopératifs, participatifs et copropriétés
- . Bâtiment mettant en œuvre des techniques et des matériaux à caractère innovant (y compris issus du réemploi)

> Cas des rénovation-extension : déposer 1 dossier rénovation et 1 dossier neuf



CRITÈRES PRINCIPAUX POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE :

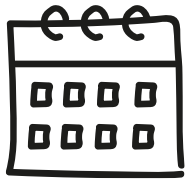
Exigences :

- . Performance énergétique et suivi
- . Empreinte carbone
- . Promotion des matériaux bio/géo-sourcés
- . Production d'énergie de source renouvelable
- . Confort d'été
- . Qualité de l'air intérieur
- . Gestion et valorisation des déchets de chantier
- . Vie et usage du bâtiment

1 point d'attention parmi :

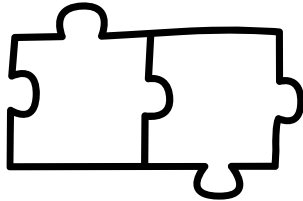
- . Concertation autour de la conception du projet
- . Réemploi
- . Santé
- . Low-tech / facilité d'exploitation
- . Déconstruction et/ou réversibilité

AAP BÂTIMENTS PERFORMANTS - RÉNOVATION



CALENDRIER

Ouvert entre le 1^{er} mars 2023 et
le 13 juillet 2023



STADE DU PROJET AUQUEL DEMANDER CETTE AIDE

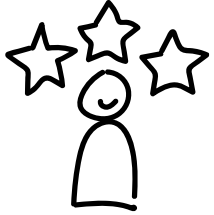
De préférence au niveau du permis de
construire, et au **minimum au niveau
APD**



MONTANT D'AIDE MOBILISABLE ET/OU PLAFOND

- Aide potentielle :
Subvention Région Maximum
125 k€
- Assiette de l'aide :
50% du surcoût lié au respect des
exigences, en avance sur la
règlementation

AAP BÂTIMENTS PERFORMANTS - RÉNOVATION



EXEMPLE DE PROJET(S) LAURÉAT(S):

Rénovation du presbytère en tiers lieu auberge à Mellionnec

Transformation d'une halle de fret en tiers lieu culturel à Quimperlé

Réhabilitation du couvent des urbanistes à Fougères

Rénovation d'un groupe scolaire, d'une mairie, d'une salle polyvalente

...

AAP BÂTIMENTS PERFORMANTS - RÉNOVATION

AUTRES ÉLÉMENTS IMPORTANTS À COMMUNIQUER AUX COLLECTIVITÉS :

- . Opération unique / construction neuve
- . Des exigences à respecter + 1 point d'attention
- . Calcul comparatif des coûts entre la solution performante choisie et la situation de référence
- . Dossier de candidature à retirer en amont (trame à compléter)
 - . En ligne : <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/appel-a-projets-batiments-performants/>
 - . Ou sur demande auprès de Batylab : batiment-performant-bretagne@batylab.bzh

Si la collectivité a besoin d'aide, elle peut contacter :

Nom : CHEVALIER

Prénom : Clémence

Adresse mail : batiment-performant-bretagne@batylab.bzh

Téléphone : 07 67 89 11 78

AAP Bâtiments performants neufs

Damien DUSSUT

Chargé des politiques de maîtrise de la demande en énergie

Région Bretagne





NOM DU DISPOSITIF FINANCIER :

Appel à projets « bâtiments performants »

Catégorie : efficacité énergétique des bâtiments neufs



FINANÇEUR :

Région / FEDER



CONTACT :

Région

Brieuc LE BAIL

02 90 09 16 05

BRIEUC.LE-BAIL@bretagne.bzh

Damien DUSSUT

02 22 51 60 74

damien.dussut@bretagne.bzh

AAP BÂTIMENTS PERFORMANTS - CONSTRUCTION



TYPLOGIE DES PROJETS CONCERNÉS PAR CETTE AIDE

Construction/extension de (liste non exhaustive) :

- . Logements sociaux collectifs
- . Bâtiments tertiaires publics ou privés entrant dans le champ de la réglementation thermique avec un taux d'occupation hebdomadaire significatif
- . Habitats groupés, associatifs, coopératifs, participatifs et copropriétés
- . Bâtiment mettant en œuvre des techniques et des matériaux à caractère innovant (y compris issus du réemploi)

> Cas des rénovation-extension : déposer 1 dossier rénovation et 1 dossier neuf



CRITÈRES PRINCIPAUX POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE :

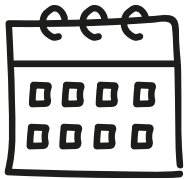
Exigences :

- . Performance énergétique et suivi
- . Empreinte carbone
- . Promotion des matériaux bio/géo-sourcés
- . Production d'énergie de source renouvelable
- . Confort d'été
- . Qualité de l'air intérieur
- . Gestion et valorisation des déchets de chantier
- . Vie et usage du bâtiment

1 point d'attention parmi :

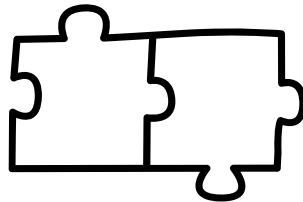
- . Concertation autour de la conception du projet
- . Réemploi
- . Santé
- . Low-tech / facilité d'exploitation
- . Déconstruction et/ou réversibilité

AP BÂTIMENTS PERFORMANTS - CONSTRUCTION



CALENDRIER

Ouvert entre le 1^{er}
mars 2023 et le 13
juillet 2023



STADE DU PROJET AUQUEL DEMANDER CETTE AIDE

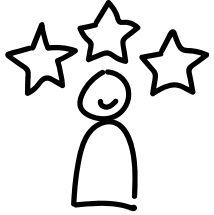
De préférence au niveau du permis
de construire, et au **minimum au
niveau APD**



MONTANT D'AIDE MOBILISABLE ET/OU PLAFOND

- Aide potentielle :
Subvention FEDER Min
50 k€ / Max 125 k€
- Assiette de l'aide :
35% du surcoût lié au respect
des exigences, en avance sur la
réglementation
- Montant minimum des
dépenses éligibles = 150 k€

AP BÂTIMENTS PERFORMANTS - CONSTRUCTION



EXEMPLE DE PROJET(S) LAURÉAT(S):

Construction / extension de : école, immeuble de logements sociaux, salle polyvalente, immeuble de bureaux, médiathèque, crèche, bâtiment municipal, maison de santé...

Construction du pôle d'entreprises de la Communauté de Communes de Brocéliande

Construction d'un bâtiment des services techniques à Larmor-plage

AP BÂTIMENTS PERFORMANTS - CONSTRUCTION

AUTRES ÉLÉMENTS IMPORTANTS À COMMUNIQUER AUX COLLECTIVITÉS :

- . Opération unique / construction neuve
- . Des exigences à respecter + 1 point d'attention + bonus ZAN de 5%
- . Calcul comparatif des coûts entre la solution performante choisie et la situation référence
- . Equilibre budgétaire
- . Dossier de candidature à faire en ligne : <https://europe.bzh>

Si la collectivité a besoin d'aide, elle peut contacter :

Il est fortement conseillé de prendre contact en amont du dépôt du dossier pour vérifier l'adéquation du projet avec le périmètre de l'appel à projet.

Nom : LE BAIL / Prénom : Briec

Adresse mail : briec.le-bail@bretagne.bzh

Téléphone : 02 90 09 16 05

Fonds de concours des EPCI



Fonds Chaleur

Sylvain LABICHE

Chargé de missions du pôle collectivités

ALEC du Pays de Rennes





NOM DU DISPOSITIF FINANCIER :

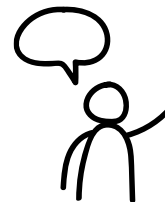
Fonds Chaleur

*Financements pour le développement des énergies renouvelables
thermiques*



FINANÇEUR :

ADEME (via le SDE35)



CONTACT :

ALEC du Pays de Rennes

02 99 35 23 50

fonds-chaleur@alec-rennes.org

FONDS CHALEUR



TYPLOGIE DES PROJETS CONCERNÉS PAR CETTE AIDE



BIOMASSE
(bois plaquettes,
ou granulés)



**RÉSEAUX
DE CHALEUR**
alimentés par des énergies
renouvelables



GÉOTHERMIE



**SOLAIRE
THERMIQUE**



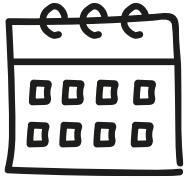
**RÉCUPÉRTION
CHALEUR FATALE**



CRITÈRES PRINCIPAUX POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE :

- Respect des critères techniques selon l'énergie renouvelable utilisée.

FONDS CHALEUR



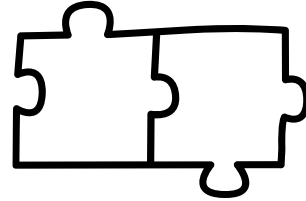
CALENDRIER

Contrat N°2 : avant

le 31/12/2023

Contrat N°3 : avant

le 31/12/2027 ?



STADE DU PROJET AUQUEL DEMANDER CETTE AIDE

- Prendre contact en amont de la phase projet

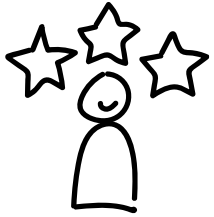


MONTANT D'AIDE MOBILISABLE ET/OU PLAFOND

- Aide potentielle :
- Etudes : jusqu'à 70%
 - Investissements : jusqu'à 65%

-

FONDS CHALEUR



EXEMPLE DE PROJET(S) LAURÉAT(S):

Liffré Cormier Communauté : chauffage bois piscine + réseau de chaleur | 933 000 €

Le Rheu : réseau de chaleur bâtiments communaux | 1 680 000 € (pas définitif)

Cintré : chaudière bois granulés pour Mairie et services techniques | 38 640 €

*Sur les deux premières périodes, de 2018 à 2023, ce sont **20 GWH** de production d'énergies renouvelables thermiques qui ont vu le jour sur le territoire du Pays de Rennes.*

FONDS CHALEUR

AUTRES ÉLÉMENTS IMPORTANTS À COMMUNIQUER AUX COLLECTIVITÉS :

- Tout porteur de projets d'énergies renouvelables thermiques, hors particuliers, peut bénéficier de ce dispositif !

Si la collectivité a besoin d'aide, elle peut contacter :

Contact : ALEC Rennes

Adresse mail : fonds-chaueur@alec-rennes.org

Téléphone : 02 99 35 23 50

Plan bois énergie Région Bretagne

Maximilien LEMENN

Chargé des énergies renouvelables, smartgrids et hydrogène

Région Bretagne





NOM DU DISPOSITIF FINANCIER :

Plan Bois Energie en Bretagne



FINANÇEUR :

* Région / Ademe / CD 35 / CD 29

* Appui de l'association AILE ou du relai Fonds

Chaleur Territorial pour accompagner les porteurs de
projets et l'analyse des dossiers



CONTACT :

AILE:

Marc Le Treis

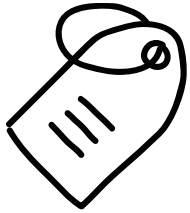
02 99 54 63 23

Territoires Fonds Chaleur
Territorial:

Lien :

[https://www.planboisen
ergiebretagne.fr/aides-
accompagnements/](https://www.planboisen
ergiebretagne.fr/aides-
accompagnements/)

PLAN BOIS ENERGIE



TYPLOGIE DES PROJETS CONCERNÉS PAR CETTE AIDE

- * Etude de faisabilité
- * AMO
- * Aides à l'investissement

(chaufferies, plateforme bois)



CRITÈRES PRINCIPAUX POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE :

Pour les études :

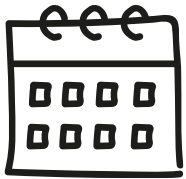
- * Respect du cahier des charges type ADEME
- * BE qualifié RGE

Pour les investissements :

- * Maitrise des besoins énergétiques
- * Comptage de la chaleur
- * Liste complète des critères sur le site :

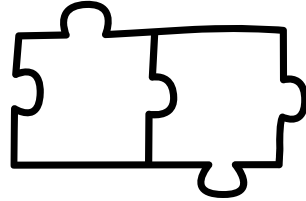
<https://www.planboisenergiebretagne.fr/aides-accompagnements/>

PLAN BOIS ENERGIE



CALENDRIER

Au fil de l'eau
avec plusieurs
dates de comité
technique par an



STADE DU PROJET AUQUEL DEMANDER CETTE AIDE

Le plus tôt possible.
* Pour étude de faisabilité, avant
notification du marché et avant
signature d'un devis
* Pour investissements, après
consultation des entreprises ou
chiffrage PRO du projet mais avant
début des travaux ou signature d'un
engagement ferme



MONTANT D'AIDE MOBILISABLE ET/OU PLAFOND

→ Aide potentielle :
dépend des conditions propres
au financeur (Région ou
Ademe ou CD 35 ou CD 29), du
type de maître d'ouvrage et de
la taille du projet

PLAN BOIS ENERGIE

AUTRES ÉLÉMENTS IMPORTANTS À COMMUNIQUER AUX COLLECTIVITÉS :

Dans le cadre d'une réflexion pour une solution bois énergie, analyser aussi une solution de mutualisation avec un réseau de chaleur, de mix avec du solaire thermique, ...

Pour un dossier financé par la Région, toutes les infos et le dossier de candidature sur :
<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/energie-investissement-chaudiere-bois-et-plateforme-bois-hors-secteur-agricole/>

Si la collectivité a besoin d'aide, elle peut contacter : AILE ou le référent du Fonds Chaleur Territorial

AAP H2

Maximilien LEMENN

Chargé des énergies renouvelables, smartgrids et hydrogène

Région Bretagne





NOM DU DISPOSITIF FINANCIER :

Appel à projets «**Boucles d'écosystèmes territoriaux de productions et d'usages d'hydrogène renouvelable**»



FINANÇEUR :

Région Bretagne



CONTACT :

Région Bretagne

maximilien.lemenn@bretagne.bzh

AAP BOUCLES LOCALES H2



TYPLOGIE DES PROJETS CONCERNÉS PAR CETTE AIDE

Objectifs :

Déploiement de boucles d'écosystèmes territoriaux de **productions et d'usages d'hydrogène renouvelable**, tester et diffuser les technologies et services développés en Bretagne afin d'optimiser les systèmes énergétiques.

Session 2023 : sélectionner 3 écosystèmes industriels territoriaux , via des projets portés sous forme de coopérations publiques/privées

Nature des opérations attendues : 2 types de projets possibles

- Projets "débutants" , nécessitant **une première phase d'étude préalable** de définition stratégique du projet , son plan d'affaire et la constitution du tour du table public-privé
- Projets "avancés", dont le portage public-privé et le plan d'affaire sont déjà définis, nécessitant un soutien directement à la seconde **phase d'investissement**



CRITÈRES PRINCIPAUX POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE :

Cibles : **Collectivités et partenariats EPCI-privés**

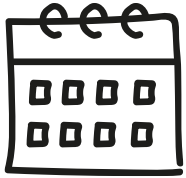
12 critères dont :

- **Impact** pour le territoire, **adéquation Feuille de route bretonne du déploiement de l'hydrogène renouvelable** et **réduction des GES**
- Envergure
- Le cas échéant, la qualité du consortium et **l'importance des PME** dans le projet ;
- Les caractères **réplicable et structurant** du projet au niveau régional (pour le système énergétique et pour les filières économiques bretonnes) ;
- **Maturité** et **caractère innovant** du projet
- Viabilité et **réalisme technique, économique et financier** du projet
- ...

Pour les projets en investissement :

- Le **plan d'affaire** du projet et le budget prévisionnel détaillé des investissements
- Le cadre de partenariat de portage du projet (**convention ou accord partenarial** précisant les participations, responsabilité et pouvoir respective dans le projet)
- Justificatif de **garantie d'origine renouvelable** de l'H2 utilisé dans le projet
- Le dispositif régional « **1% du budget pour la biodiversité** »

* AAP BOUCLES LOCALES H2 *

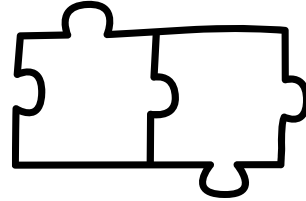


CALENDRIER

Clôture : **31 juillet 2023**

Dépôt des candidatures sur
: energie@bretagne.bzh

Durée des projets :
3 ans



STADE DU PROJET AUQUEL DEMANDER CETTE AIDE

Les dépenses sont considérées
comme éligibles à partir de la date de
dépôt de la candidature

Phase 1 d'études préalables :

Coûts des études et/ou d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage

Phase 2 de réalisation des investissements :

Coûts d'investissements (Etudes d'APD, prestation d'animation des usagers, équipement de production, de stockage et de distribution d'hydrogène, équipement d'usage de l'hydrogène **hors véhicules terrestres**, véhicules maritimes matures ou en développement, 1^{ers} de série notamment engins retrofités)



MONTANT D'AIDE MOBILISABLE ET/OU PLAFOND

➔ Aide potentielle :

➔ Soutien à la phase 1 d'études préalables :

Bénéficiaires : Collectivités territoriales

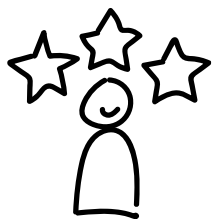
Jusqu'à 50% du montant, **plafonné à 50 000 € d'aide.**

➔ Soutien à la phase 2 de réalisation des investissements :

Bénéficiaires : Collectivités & entreprises

Jusqu'à 65% du montant (petites entreprises), **plafonné à 1M€ d'aide par projet**

* AAP BOUCLES LOCALES H2 *

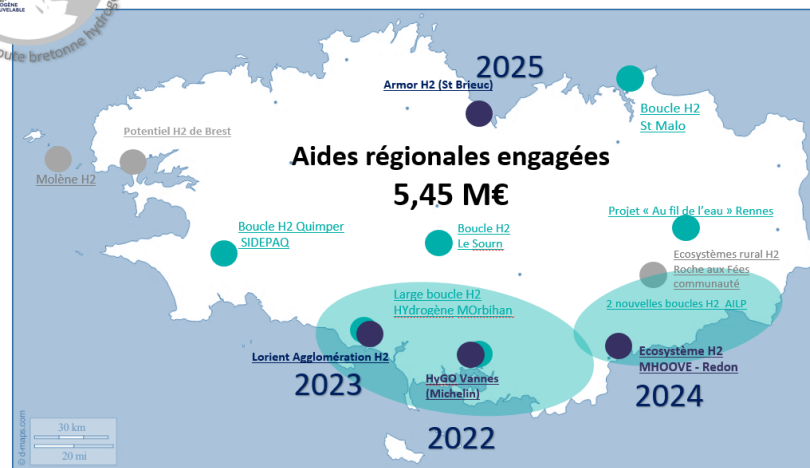


EXEMPLE DE PROJET(S) LAURÉAT(S):



AMORCER LES USAGES H2 RENOUEVABLE :

[Bilan des lauréats 2020, 2021 & 2022 des AAP régionaux boucles locales H2](#)



Suventions par projet :

Etudes préalables:
jusqu'à 50k€.

Investissement:
jusqu'à 1M€/AAP
(cumul possible 2M€ pour les ports)

- 3 Projets en standby
- 8 Projets débutants
Etudes préliminaires
- 4 Projets avancés
Investissements

BRETAGNE
HYDROGÈNE
RENOUEVABLE



Boucle H2 Agglomération (2M€) – soutien aux études puis aux station maritime et navires transrade H2

St Brieuc Agglomération (1M€) – Soutien à la flotte de bus H2

Redon Agglomération (1M€) – Soutien à la production d'H2, à la station de distribution et au service de véhicules H2

Energ'IV – soutien aux études de potentiel et préalable d'une station hybrides GNV/H2 pour les bus de l'agglomération malouine **Le Sourn** – soutien à l'étude de potentiel et de faisabilité d'une distribution d'H2 pour poids lourds sur la commune

Morbihan énergie – soutien à l'étude du potentiel H2 à l'échelle du Morbihan

SIDEPAQ – soutien à l'étude de la boucle H2 de Quimper

AILP – soutien à l'étude de deux nouvelles boucles dans le secteur breton de l'association intercommunale (sud Redon)

* AAP BOUCLES LOCALES H2 *

AUTRES ÉLÉMENTS IMPORTANTS À COMMUNIQUER AUX COLLECTIVITÉS :

Lien vers descriptif complet de l'aide sur le site internet de la Région Bretagne :

<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/hydrogene-renouvelable-maillage-des-territoires-bretons/>

Si la collectivité a besoin d'aide, elle peut contacter : cf rubrique contacts

Pour plus d'information sur le développement breton de l'hydrogène :

www.hydrogene-renouvelable.bzh



NOM DU DISPOSITIF FINANCIER :

Appels à projets FEDER « **Démonstrateurs de production et conditionnement d'hydrogène renouvelable 2023** »



FINANCEUR :

Fonds FEDER

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec le Fonds européen
de développement régional



CONTACT :

Région Bretagne

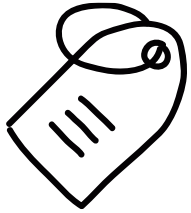
Brieuc LE BAIL

Instructeur dossiers FEDER énergie et climat

BRIEUC.LE-BAIL@bretagne.bzh

02 90 09 16 05

FEDER DÉMONSTRATEURS PRODUCTION ET CONDITIONNEMENT D'H2 RENEUVELABLE



TYPOLOGIE DES PROJETS CONCERNÉS PAR CETTE AIDE

Objectifs :

Soutenir les projets **démonstrateurs innovants de production et de conditionnement d'hydrogène renouvelable** afin de poursuivre le développement des énergies renouvelables en Bretagne

Actions éligibles :

Tous types d'innovation par rapport à une solution classique commercialisée actuellement (conditionnement, rendement, cycle de l'eau, durée de vie, impact carbone, coûts des matériaux...)

Exclusions :

- Procédés de production de CH₄ qui induise une production marginale d'H₂ (inférieure à 50%).
- Procédés qui produisent de l'H₂ carboné (supérieur à 3g de CO₂ par kilo d'H₂).

FEDER DÉMONSTRATEURS PRODUCTION ET CONDITIONNEMENT D' H2 RENOUELEBLE



CRITÈRES PRINCIPAUX POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE :

Principaux bénéficiaires éligibles :

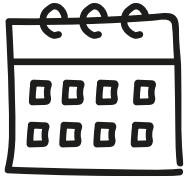
ATTENTION HORS RENNES METROPOLE UNIQUEMENT

- **Collectivités territoriales** et leurs groupements, et leurs opérateurs publics et privés
- Établissements et organismes publics
- **Entreprises** (PME ou toute entreprise quelle que soit sa taille mais qui agit sur une mission de service public par délégation).
- Acteurs publics et privés de la **recherche**
(liste non limitative)

Critères de sélection :

- Production d'hydrogène en proximité directe d'une source de production d'énergie renouvelable (sous différents conditionnements)
- Hors obligation d'achat
- Respect des règles des Aides d'Etat ou caractère non concurrentiel de l'opération
- Cohérence avec la politique régionale
- Equilibre budgétaire
- Dimensions innovantes du projet :
 - Production d'un rapport justificatifs des innovations mises en place par comparaison à des solutions classiques commercialisées actuellement .
 - Niveau de maturité technologique et/ou commercial : projet de développement :TRL 4 à 6 (pilote expérimental à pilote industriel) ou projet de démonstrateur : TRL 7 à 9 (Première application à premier prototype vendu).
- Proximité du projet de production d'hydrogène avec la source et pertinence de l'approvisionnement par rapport à l'usage.
- Puissance de production d'hydrogène installée

FEDER DÉMONSTRATEURS PRODUCTION ET CONDITIONNEMENT D' H2 RENOUELEBLE

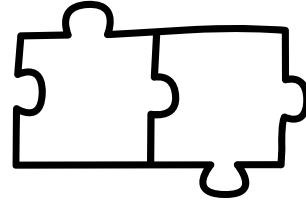


CALENDRIER

Clôture : **31 août 2023**

Candidatures à déposer sur
www.europe.bzh

Durée des projets : maximum
3 ans



STADE DU PROJET AUQUEL DEMANDER CETTE AIDE

Les dépenses sont considérées
comme éligibles à partir de la date de
dépôt de la candidature

- **Investissements matériels** (travaux et équipements)
- **Etudes et prestations immatérielles**
- **Dépenses de personnel** (Option Coûts Simplifiés : financement sur la base de 20% des autres coûts directs)



MONTANT D'AIDE MOBILISABLE ET/OU PLAFOND

➔ Aide potentielle :

Plafond d'aides : **1,5 M€**

Dépenses éligibles : 1M€ minimum

Taux FEDER : maxi 40 %

FEDER DÉMONSTRATEURS PRODUCTION ET CONDITIONNEMENT D' H2 RENOUVELABLE

AUTRES ÉLÉMENTS IMPORTANTS À COMMUNIQUER AUX COLLECTIVITÉS :

Lien vers la page des fonds européens en Bretagne pour consultation des AAP publiés :
<https://europe.bzh/>

Modalités de candidature pour une demande FEDER : prendre contact avec les services instructeurs de la Région pour en savoir plus

Si la collectivité a besoin d'aide, elle peut contacter : cf rubrique contacts

Pour plus d'information sur le développement breton de l'hydrogène :

www.hydrogene-renouvelable.bzh

Prochains AAP FEDER

Sous réserve de leur confirmation et publication à venir

Lien vers la page des fonds européens en Bretagne pour consultation des AAP publiés :
<https://europe.bzh/>

AAP Autoconsommation collective PV

Anne BOULET COUETIL

Chargée des politiques de planification énergétique

Région Bretagne



Je souhaite mettre en place une installation PV et envisage une auto-consommation collective.

Soutien pour le **conseil, l'amorçage de projet** :

- Pour tous => conseils généralistes d'Atlansun
- Pour les collectivités => le conseiller Les Générateurs, les CEP.
- Pour les projets citoyens => Taranis



Grégory KERHOUCHE

Email : g.kerhouant@sde35.fr

Filière(s) : Eolien, Photovoltaïque

Territoire couvert : Ille-et-Vilaine

Les aides financières :

Pour les collectivités hors Rennes Métropole => AAP FEDER Grappes de projets PV.

La Région ne peut pas sélectionner de projet sur Rennes Métropole puisque RM a une enveloppe ITI FEDER (Investissement Territorial Intégré). Mais **RM peut proposer un dispositif similaire à notre AAP.**

=> Présentation rapide de l'AAP FEDER Grappes de projets PV

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec le Fonds européen
de développement régional



NOM DU DISPOSITIF FINANCIER :

AAP FEDER « Grappes de projets publics
d'autoconsommation photovoltaïque 2023 »



FINANÇEUR :

L'Union Européenne via le Fonds européen de
développement régional (FEDER)



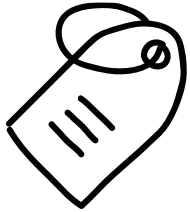
CONTACT :

Région :

Brieuc Le Bail

brieuc.le-bail@bretagne.bzh

AAP FEDER « GRAPPES DE PROJETS PUBLICS D'AUTOCONSOMMATION PHOTOVOLTAÏQUE 2023 »



TYPLOGIE DES PROJETS CONCERNÉS PAR CETTE AIDE

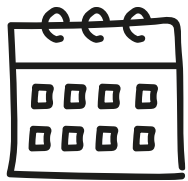
- Innovation technique, d'usage ou sociale
- Grappe de projets PV : au moins 3 projets sur 2 communes, puissance cumulée de 250kWc à 3MWc
- Autoconsommation. PPA autorisé jusqu'à 30% de la production mais ni tarif d'achat ni complément de rémunération



CRITÈRES PRINCIPAUX POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE :

- Démonstration de la nécessité de l'aide : TRI > 12 ans (outil autocalso)
- Puissance installée, nombre de communes et taux d'autoconsommation

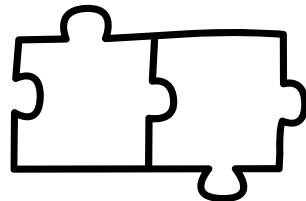
AAP FEDER « GRAPPES DE PROJETS PUBLICS D'AUTOCONSOMMATION PHOTOVOLTAÏQUE 2023 »



CALENDRIER

2 sessions :

- le 31/08/2023 pour la 1ère session
- entre le 01/09 et le 31/12/2023 pour la 2ème session



STADE DU PROJET AUQUEL DEMANDER CETTE AIDE

Le plus tôt possible.

Les dépenses éligibles :

- Etudes et prestations immatérielles
- Investissements matériels (travaux et équipements)
- Dépenses de personnel (15% des coûts directs)

Les dépenses de mise en conformité réglementaire (ex : désamiantage) ne sont pas éligibles



MONTANT D'AIDE MOBILISABLE ET/OU PLAFOND

Limite de 40 % du montant total du projet, aide plafonnée à 500 000 €

AAP FEDER « GRAPPES DE PROJETS PUBLICS D'AUTOCONSOMMATION PHOTOVOLTAÏQUE 2023 »

**AUTRES ÉLÉMENTS IMPORTANTS
À COMMUNIQUER AUX COLLECTIVITÉS :**

Pour télécharger le cahier des charges complet :

<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/grappes-de-projets-publics-dautoconsommation-photovoltaïque/>

SMILE

Laurie FABLET

Responsible communication

SMILE



Certificats d'économies d'énergie CEE

Fabien POTTIER

Chargé de missions collectivités

ALEC du Pays de Rennes





NOM DU DISPOSITIF FINANCIER :

Certificats d'Economies d'Energie

*(valorisation des CEE par l'ALEC, via le groupement
porté par la Région Bretagne)*



FINANCIER :

Fournisseurs d'énergies et de carburants



CONTACT :

Fabien POTTIER

02 99 35 23 54

fabien.pottier@alec-rennes.org

Ronan JOUVE

02 99 35 83 53

ronan.jouve@alec-rennes.org

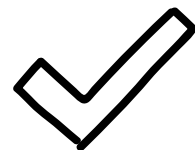
CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE



TYPLOGIE DES PROJETS CONCERNÉS PAR CETTE AIDE

Travaux d'efficacité énergétique :

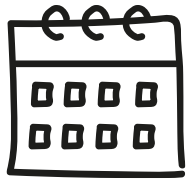
- Isolation de bâtiments
- Remplacement de chaudières
- Rénovation d'éclairage public
- Remplacement de systèmes de ventilation
- Remplacement de véhicules
- ...



CRITÈRES PRINCIPAUX POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE :

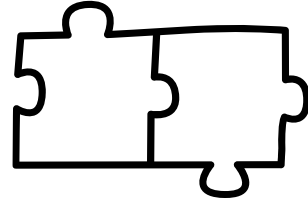
- Respect des critères techniques (se référer aux « fiches d'opérations standardisées »).
- Dépôt du dossier dans les 12 mois maximum après la fin des travaux.
- Caractéristiques techniques à faire apparaître sur la facture.

CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE



CALENDRIER

Dispositif CEE en
vigueur depuis 2006
(Période 5 : 2022-
2025)



STADE DU PROJET AUQUEL DEMANDER CETTE AIDE

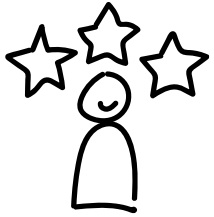
- Critères d'éligibilité à vérifier en amont du projet
- Dépôt des dossiers après travaux



MONTANT D'AIDE MOBILISABLE ET/OU PLAFOND

- ➔ Aide potentielle :
Très variable : 5 à 100 %
- ➔ Assiette de l'aide :
-

CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE



EXEMPLE DE PROJET(S) LAURÉAT(S):

Betton : rénovation de l'école maternelle des Omblais | 18 000 €

Bourgbarré : isolation de la toiture de la salle des sports | 7 700 €

Mouazé : travaux d'isolation à la mairie | 2 650 €

St-Aubin d'Aubigné : remplacement de la chaudière de la mairie | 2 000 €

Thorigné-Fouillard : isolation de la toiture terrasse de l'école Prés Verts | 10 900 €

*En 10 ans, **48 collectivités** du pays de Rennes ont valorisé leurs CEE avec l'ALEC pour un montant global de **710 000 €**.*

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

AUTRES ÉLÉMENTS IMPORTANTS À COMMUNIQUER AUX COLLECTIVITÉS :

- Plusieurs façons de bénéficier de CEE (la valorisation via l'ALEC n'est pas la seule possibilité)
- Vigilance par rapport au démarchage pour des offres à 1 €
- Contrôles COFRAC nécessaires pour certains types de travaux

Si la collectivité a besoin d'aide, elle peut contacter :

Nom :	Pottier	Jouve
Prénom :	Fabien	Ronan
Adresse mail :	fabien.pottier@alec-rennes.org	ronan.jouve@alec-rennes.org
Téléphone :	02 99 35 23 54	02 99 35 83 53

Fonds Vert adaptation

Jérôme MARTIN

Chef de service espaces ruraux

Agence de l'eau Loire Bretagne

Emmanuel PEREZ

Chef de service adjoint Service Aménagement des Territoires et Transitions

DDTM35



AAP Renaturation des villes et villages

Jérôme MARTIN

Chef de service espaces ruraux

Agence de l'eau Loire Bretagne



Levier n°1

Résilience des écosystèmes aquatiques



Résilience des
milieux
Solutions
fondées sur la
nature



Nature et finalités des opérations aidées	Proposition du plan de résilience	Opérations aidées	Taux d'aide
Accélérer la restauration des milieux humides	Augmentation du taux de 50 % à 70 % (80 % en ZRR) et ouverture hors contrat territorial	Etudes, travaux, acquisition	70 %+ 10 % ZRR

Etudes et Travaux de restauration

Nature et finalités des opérations aidées	Proposition du plan de résilience	Opérations aidées	Taux d'aide
Restaurer la continuité écologique	Augmentation du taux de 70 % à 100 % pour les ouvrages privés	Etudes et travaux d'effacement ou d'arasement des ouvrages ou de suppression de plans d'eau	100 % pour les ouvrages privés

Etudes et Travaux d'effacement, d'arasement des ouvrages (dont les plans d'eau privés) et d'aménagements

Levier n°1

Résilience des écosystèmes aquatiques



Résilience des
milieux
Solutions
fondées sur la
nature



Nature et finalités des opérations aidées	Proposition du plan de résilience	Opérations aidées	Taux d'aide
Accélérer la restauration des milieux humides	Augmentation du taux de 50 % à 70 % (80 % en ZRR) et ouverture hors contrat territorial	Etudes, travaux, acquisition	70 %+ 10 % ZRR
Adapter et pérenniser un usage des terres par la maîtrise foncière	Incitation à la maîtrise foncière dans les AAC	Etude et acquisition foncière	50 % dans les contrats territoriaux

Etudes thématiques, acquisition foncière, études et travaux liés aux obligations réelles environnementales (ORE)

Levier n°1

Résilience des écosystèmes aquatiques



Résilience des
milieux
Solutions
fondées sur la
nature



Nature et finalités des opérations aidées	Proposition du plan de résilience	Opérations aidées	Taux d'aide
Déployer les pratiques agro-écologiques favorables à l'eau	Augmentation du taux de 50 % à 70 % (hors PSN)	Etudes et travaux d'implantations de haies, talus, zones tampons	70 % pour la maîtrise d'ouvrage publique

Investissements agro-environnementaux productifs ou non, mise en place de systèmes agro-forestiers




L'aménagement des bassin versant, par l'implantation de haies, de talus ou de zones tampons, est un enjeu fort pour une moindre sensibilité des milieux et de l'agriculture au changement climatique.

Financements des aménagements qui visent un enjeu quantitatif (infiltration de l'eau, effet brise vent, restauration de mares pour points d'abreuvement, ...).

Levier n°1

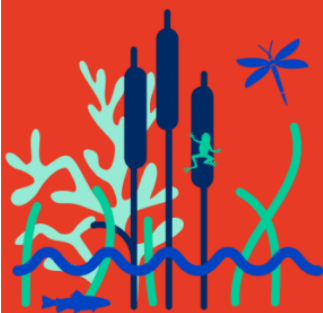
Résilience des écosystèmes aquatiques

Appels à projets

Renaturer les villes et les villages	Lancement d'un appel à projet en 2023	Etudes, travaux de désimperméabilisation, de végétalisation ou de renaturation des cours d'eau urbains; communication /sensibilisation auprès des usagers	 70 % + 10% ZRR  Renaturation des villes
Lutter contre l'érosion de la biodiversité et s'adapter aux effets du changement climatique	Lancement d'un appel à projets en 2023 biodiversité	Etudes et travaux de restauration de fonctionnement des milieux permettant la reconquête des habitats ; Actions de communication et sensibilisation, suivis	 70 % Stratégie nationale biodiversité



Résilience des milieux
Solutions fondées sur la nature

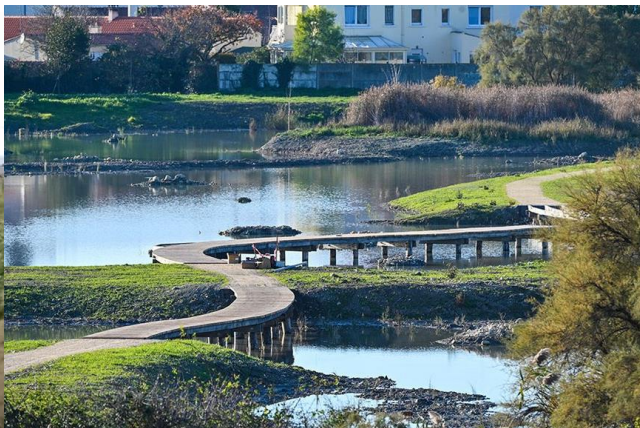


S'adapter au changement climatique en zone urbanisée

... protéger l'eau et reconquérir la biodiversité

→ Restaurer les milieux aquatiques

→ Gérer les eaux pluviales





Les solutions fondées sur la nature dans les zones urbanisées

Appel à projets renaturation des villes et des
villages

Du 1^{er} avril à fin décembre 2023
au fil de l'eau

20 M d'€

Travaux éligibles : études, travaux, animation, sensibilisation en faveur :
- de la **restauration de cours d'eau / zone humides**
- de la déconnection des **eaux pluviales** et leur gestion par **infiltration sur
aménagements majoritairement végétalisés**
sur **secteurs urbanisés** du bassin Loire-Bretagne

Bénéficiaires potentiels : maitres d'ouvrages **privés et publics**

Modalités nouvelles par rapport au 11^e programme :

- **Taux d'aide de 70 à 80% pour collectivités en ZRR**
- **Eaux pluviales : montant plafond = 110 €/m²**
- **Cours d'eau / zones humides : aides sans condition liée à l'existence d'un contrat territorial + plafonnement des dépenses annexes au montant des travaux de restauration**

AAP Reconquête de la biodiversité



- **Amélioration des fonctionnalités naturelles des écosystèmes aquatiques** (restauration des milieux humides et aquatiques de la morphologie pour favoriser la présence des espèces protégées)
- **Restauration de milieux remarquables**
- **Agroécologie**
- **Création d'espaces refuge...**



S'adapter au changement climatique par la reconquête de la biodiversité

→ Préserver l'habitat des espèces

→ Restaurer les fonctionnalités des milieux

→ Aménager l'espace





Les solutions fondées sur la nature

Appel à projets reconquête de la biodiversité

Du 1^{er} avril à fin décembre 2023
au fil de l'eau

4 M d'€

Actions (études, travaux, animation, sensibilisation)

A titre d'exemples et de façon non-exhaustive ces projets peuvent porter sur les actions suivantes :

- Pour les collectivités ayant réalisé un Atlas de Biodiversité Communale, la restauration des corridors et des habitats dégradés ;
- Pour les collectivités ayant intégré la Trame Verte et Bleue, l'implantation de haies et bosquets afin de développer la continuité écologique ;
- Pour les collectivités, plantations de haies en bord de la voirie communale (chemins et routes) reliées aux milieux aquatiques (réseaux de mares, rivières sinueuses, zones humides) identifiés dans le PLU/PLUi ;
- Pour les entreprises et collectivités, création d'espaces refuges par la création de mares alimentées par la récupération des eaux pluviales et la plantation de bosquets d'arbres ou mini-forêts.
- Pour les gestionnaires d'espaces naturels, restauration des milieux remarquables (Natura 2000, ENS, RAMSAR, aires protégées...)
 - Réhabilitation de marais en milieu urbain ;
 - Identification et restauration de milieux tourbeux ;
- Création/restauration de haie pour une espèce emblématique
 - Restauration des continuités de prairies alluviales...

Maitres d'ouvrages **publics, privés** Taux d'aide **70%**

ZOOM MESURE RENATURATION

Agence de l'Eau
Loire- Bretagne

Objectif : - renaturation des sols et espaces urbains (création, restauration, gestion écologique parcs et jardins, projet agriculture urbaine)
- restauration réseau hydrographique, zones humides, création noues, zones infiltration pluviales
- végétalisation bâtiments et équipements publics

Nature projets : -subvention d'études de résilience climatique et renaturation, dans le cadre de la planification (Scot, PLU...) ou programmation urbaine.
- ingénierie et études préalables de conception de projets
- investissements

Porteur de projet : Collectivités et groupements ; Etablissements publics locaux (SEM ou SPL) ; EPF Etat ; bailleurs sociaux

Conditions - Projet situé dans un espace urbain.
- sont exclues : mise en conformité, compensation environnementale

Priorisation : qualité environnementale, vulnérabilité territoriale (bétonisation, social), maturité, gouvernance et co-construction, contribution au doc de planif., QPV, ORT, ACV, PVD,...., démarches labellisées ou certifiées, pérennité du projet

Réduction des consommations d'eau

Jérôme MARTIN

Chef de service espaces ruraux

Agence de l'eau Loire Bretagne



Plan de résilience

Lancement d'un plan de résilience 2023-2024

- ⇒ Ce plan de résilience est conçu pour **accroître les interventions** en faveur des territoires en :
- Relevant certains taux d'aide du 11^e programme en vigueur
 - Ajoutant des aides,
 - Lançant des appels à projets en faveur de la résilience des territoires,
 - Proposant un dispositif spécifique « sur mesure » pour accompagner les collectivités qui se sont trouvées en rupture d'alimentation en eau potable.
- ⇒ **4 appels à projets** ouverts du **1^{er} avril au 31 décembre**
- appel à projets pour la renaturation des villes et villages,
 - appel à projets sobriété des collectivités et des entreprises,
 - appel à projets en faveur de la reconquête de la biodiversité,
 - appel à projets pour le remplacement des conduites d'eau potable fuyardes.

100 millions € supplémentaires dès 2023

Levier n°2

Sobriété des usages sur tout le bassin



Sobriété des usages



Nature et finalités des opérations aidées	Proposition du plan de résilience	Opérations aidées	Taux d'aide	Éligibilité/ Conditionnalité des aides
Gestion patrimoniale des réseaux Préserver les conduites et diminuer les volumes fuyards	Augmentation du taux de 50 à 70 % (80 % en ZRE)	Equipements de régulation de la pression des réseaux	70 % + 10 % en ZRE	

Levier n°2

Sobriété des usages sur tout le bassin

Appels à projets

Nature et finalités des opérations aidées	Proposition du plan de résilience	Opérations aidées	Taux d'aide	Éligibilité/ Conditionnalité des aides
Réduction des consommations par la recherche de baisse de la dépendance à l'eau	Lancement d'un appel à projets pour accélérer les démarches individuelles ou collectives portées par les collectivités ou les acteurs économiques non agricoles	Etudes, animation, sensibilisation, équipement et travaux permettant la réduction des consommations sur tout le bassin : changement de process, recyclage, utilisation des eaux de pluie... Télétransmission ou télé-relève finançable dans les opérations collectives	70 % + 10 % en ZRE (selon l'encadrement européen)	Les opérations collectives comprennent un volet sensibilisation des particuliers et sont portées par une collectivité mettant en place une tarification non dégressive ou saisonnière.
Réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable*	Lancement d'un appel à projets pour accompagner les collectivités	Travaux de remplacement des réseaux fuyards Etudes, communication, sensibilisation	20 %* en 7B3 50 %* en ZRE	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une étude patrimoniale - Prix de l'eau minimum de 1,2 € le m3 - Tarification non dégressive, saisonnière Plafond par dossier



Sobriété des usages



Appel à projets sobriété des usages Réduire la dépendance à l'eau

d'avril à fin décembre 2023
Instruction au fil de l'eau

30 M d'€

Démarches individuelles ou opérations collectives qui visent à réduire les consommations en eau

Etudes, équipements y compris auprès des particuliers, travaux d'économie d'eau, animation, sensibilisation et communication,

Maîtres d'ouvrage publics ou privés non agricoles
70% (80% en zone de répartition des eaux)

Objectif

Accompagner **200 projets** individuels ou collectifs
Economiser **3 millions m³ d'eau**



Appel à projets sobriété des usages

Réduire la dépendance à l'eau



Quelques conditions simples pour un dispositif lisible

- ✓ Des aides pour la mise en place du **radio ou télérelevé des compteurs** ou aux **particuliers** conditionnées à la mise en place d'une **opération collective portée par une collectivité**
- ✓ **Prix minimum du service public d'eau potable** et mise en place d'une **tarification non dégressive** → **condition d'éligibilité**
- ✓ Un coût de référence de **20 € / m³** économisé à partir duquel une analyse gain-efficacité est demandée



Appel à projets sobriété des usages

Réduire la dépendance à l'eau



Exemple d'actions financées dans le cadre d'opérations collectives portées par une collectivité

- ✓ Des études, des équipements et des travaux d'**économie des consommations d'eau de la collectivité** (bâtiments publics, espaces verts, terrains de loisirs,...)
- ✓ Sensibilisation des **particuliers** et mise en place du télérelevé des compteurs
- ✓ Etude pour la mise en place d'une **tarification progressive ou saisonnière**
- ✓ Identification, sensibilisation et appui **des gros consommateurs** (PME, artisans, bailleurs sociaux,...)



Appel à projets

Réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable

d'avril à fin décembre 2023
au fil de l'eau

40 M d'€

Travaux de **remplacement des conduites fuyardes** d'eau potable
y compris actions de communication et de sensibilisation des usagers

Services publics d'eau potable des **collectivités**
Territoires déficitaires du Sdage 2022-2027

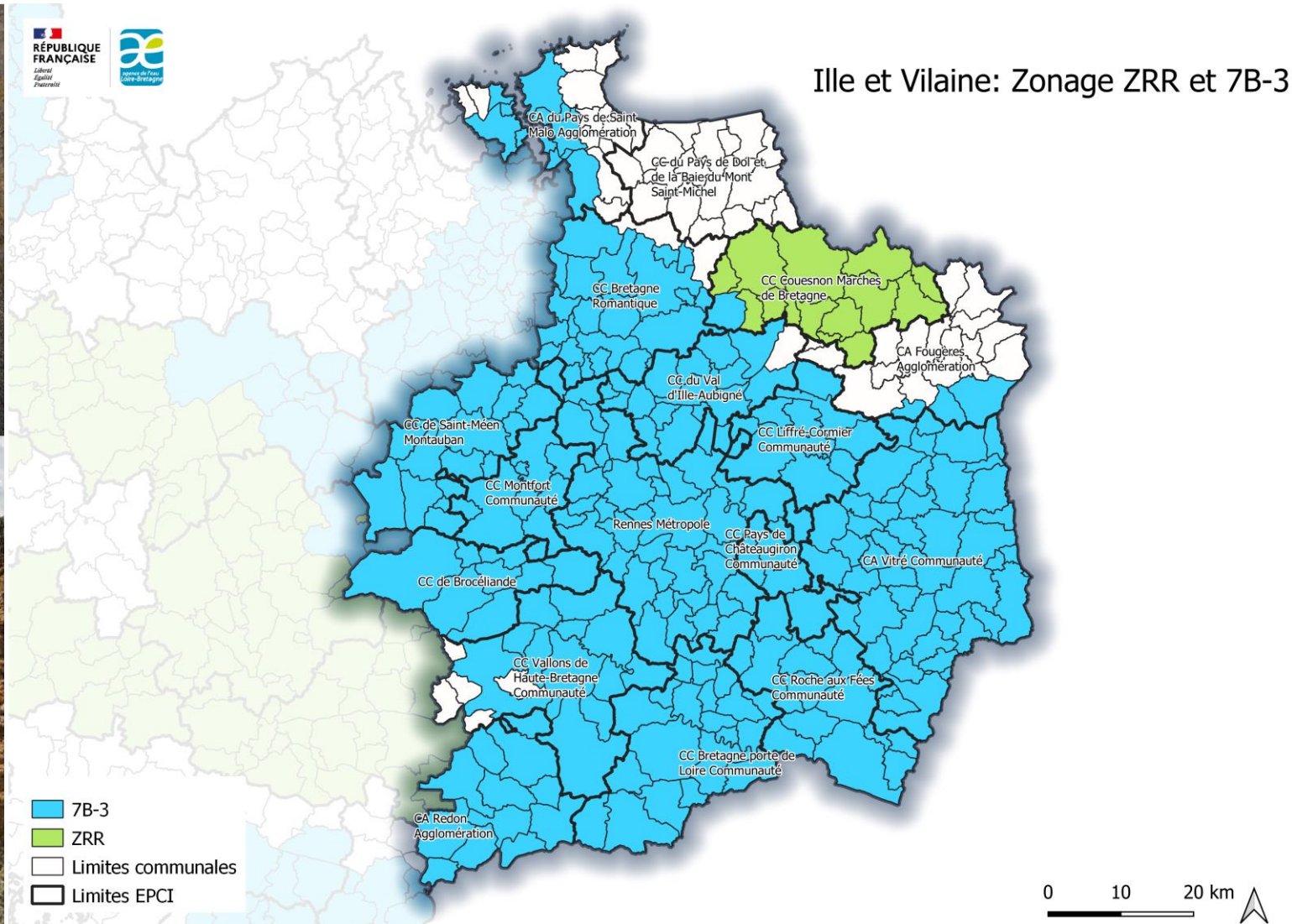
Objectif

Remplacer **500 kilomètres** de conduites fuyardes
Réduire les fuites de **2 Mm³**



Appel à projets

Réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable



Les taux de subvention

→ **50%** en zone de répartition des eaux

→ **20%** sur les bassins où les prélèvements sont **plafonnés au niveau actuel en basses eaux (7B-3 du Sdage).**



Appel à projets

Réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable



Quelques conditions simples pour un dispositif lisible

Justification du caractère fuyard des canalisations à remplacer et estimation du volume des fuites d'eau supprimées



Prix minimum du service public d'eau potable et mise en place d'une tarification non dégressive

Plafonnement des aides à 1 M€ par maître d'ouvrage porté à 2,5 M€ pour les syndicats départementaux

AAP Adaptation au changement climatique

Chloé DENAIS

Région Bretagne

Vincent BRIOT

ADEME Bretagne





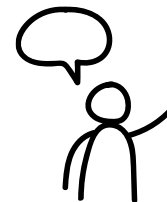
NOM DU DISPOSITIF FINANCIER :

Appel à projets « Adaptation au changement climatique » pour les PCAET



FINANÇEUR :

Région Bretagne & ADEME Bretagne



CONTACT :

ADEME

Vincent Briot

vincent.briot@ademe.fr

02 99 85 87 04

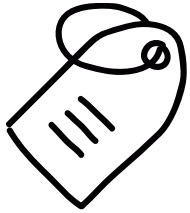
Région Bretagne

Chloé Denais

chloe.denais@bretagne.bzh 02

99 87 43 90

AAP ACC PCAET



TYPLOGIE DES PROJETS CONCERNÉS PAR CETTE AIDE

Axes :

- Adaptation des politiques d'aménagement et de gestion des risques
- Préservation du patrimoine naturel et gestion des ressources dans un contexte de changement climatique
- Accompagnement de la collectivité et des secteurs économiques dans la transformation et l'adaptation au changement climatique

Types d'impacts du changement climatique visés : ressource en eau, îlots de chaleur, risques inondation, érosion et recul du trait de côte, impact sur la biodiversité, etc.

Nature des opérations attendues :

- de l'ingénierie de projets, des études et projets de recherche action
- des aides à l'investissement pour des expérimentations, en particulier appuyées sur les Solutions d'adaptation fondées sur la nature (SAFN), et des démarches innovantes d'adaptation au changement climatique,
- des actions d'animation, de sensibilisation, de formation et de communication sur l'adaptation au changement climatique



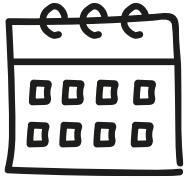
CRITÈRES PRINCIPAUX POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE :

L'appel à projets est ouvert en priorité aux **EPCI à fiscalité propre** qui auront la possibilité de s'appuyer sur un ou plusieurs acteurs locaux dans un cadre partenarial (Syndicats départementaux de l'énergie, pays, associations, etc.) pour la réalisation du projet.

Les associations, communes ou les syndicats intercommunaux (syndicats mixtes, syndicats de bassin versant) peuvent également candidater directement dans le cadre de projets en collaboration directe ou pour le compte de l'EPCI dans le cadre stratégique du territoire.

Les projets doivent être **cohérents avec les stratégies des Plans climat air énergie territoriaux** concernés, en précisant l'état d'avancement, suivant le territoire d'intervention.

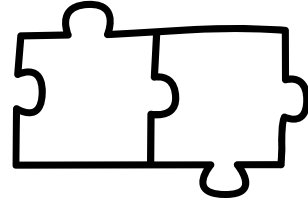
AAP ACC PCAET



CALENDRIER

Candidatures ouvertes jusqu'au 29 septembre 2023. Prise de contact avec ADEME et Région obligatoire avant le 13/09/2023

Durée des projets : maximum 2 ans



STADE DU PROJET AUQUEL DEMANDER CETTE AIDE

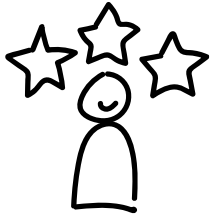
Les dépenses sont considérées comme éligibles à partir de l'attribution de la subvention



MONTANT D'AIDE MOBILISABLE ET/OU PLAFOND

→ Aide potentielle :
70% des dépenses éligibles 70 000€ maximum

AAP ACC PCAET



EXEMPLE DE PROJET(S) LAURÉAT(S):

CC Pays Roche aux Fées - Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'adaptation au changement climatique

Liffré Cormier Communauté - Montée en compétences des services de la Communauté de communes et des communes sur l'adaptation au changement climatique, à l'aide d'une formation-action

St Brieuc Agglomération - Programme de sensibilisation à l'adaptation au changement climatique, comprenant un volet formation destiné notamment aux futurs élus

ALOEN / Lorient Agglomération - Programme d'outillage des élus et services pour le développement d'actions pertinentes au regard du changement climatique

Val d'Ille – Aubigné - Agir à la Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné pour mieux anticiper les évolutions du climat. Programme en 5 axes opérationnels sur divers enjeux du territoire

ALOEN / Lorient Agglomération - Projet De l'Eau à l'Arbre : mener un panel d'actions à fort impact, exemplaires et pérennes de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité sur un site du territoire de Lorient Agglomération dans un processus collaboratif et participatif avec les usagers

ALEC Rennes - Pour des villes résilientes : essayons les solutions ! Sensibilisation et accompagnement technique à l'émergence de projets d'ACC

AAP ACC PCAET

AUTRES ÉLÉMENTS IMPORTANTS À COMMUNIQUER AUX COLLECTIVITÉS :

Lien vers descriptif complet de l'aide : <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/appel-a-projets-2023-adaptation-au-changement-climatique/>

Si la collectivité a besoin d'aide, elle peut contacter : [cf rubrique contacts](#)



NOM DU DISPOSITIF FINANCIER :

Appels à projets FEDER « Adaptation au changement climatique »



FINANÇEUR :

Région Bretagne

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne

Avec le Fonds européen
de développement régional



CONTACT :

Région Bretagne

Chloé Denais, chargée de l'adaptation au
changement climatique

chloe.denais@bretagne.bzh

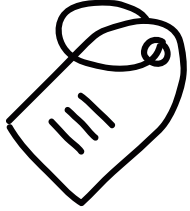
02 99 87 43 90

Lucrezia Scheppers; instructrice de fonds
européens

lucrezia.scheppers@bretagne.bzh

02 99 87 43 24

FEDER ACC



TYPOLOGIE DES PROJETS CONCERNÉS PAR CETTE AIDE

Axes :

Les **projets d'adaptation au changement climatique** devront s'inscrire dans l'un des 6 axes suivants :

- 3.4.1 – Connaissance, observation
- 3.4.2 – Gouvernance, montée en compétence et formation des acteurs du territoire
- 3.4.3 – Education et sensibilisation
- 3.4.4 - Aménagement du territoire, prévention et gestion des risques
- 3.4.5 – Patrimoine naturel, biodiversité et gestion des ressources naturelles.
- 3.4.6 – Accompagnement des secteurs économiques

Opérations éligibles :

- **animation** : vulgarisation, sensibilisation, éducation, diffusion et transfert de connaissances
- **construction d'outils** : supports pédagogiques, outils à destination des territoires (techniciens et élus) et des professionnels, observatoires
- **démarches d'accompagnement** (territoires, filières) et projets collectifs ;
- **réalisation d'études et diagnostics**
- **projets de recherche-action**
- **tests et expérimentations pilotes** : tests de solutions d'adaptation dans des secteurs économiques, en aménagement du territoire, dans la gestion des milieux naturels ou des ressources.

Objectifs transversaux :

- Inciter à la **prise en compte des enjeux d'ACC de manière transversale** dans tous les secteurs d'activités
- Créer une **culture commune de l'adaptation** entre les différents secteurs monde de la recherche, des collectivités, des associations, des entreprises
- Promouvoir auprès du plus grand nombre la **connaissance** acquise dans le domaine des changements climatiques, des **impacts** sur les sociétés et les écosystèmes et des **solutions d'adaptation**
- Privilégier le choix de stratégies et d'actions « **sans regret** » qui permettent de réduire la **vulnérabilité** au changement climatique et qui gardent des avantages quelles que soient les évolutions climatiques
- Privilégier le **choix de stratégies et d'actions** comportant des co-bénéfices en matière d'atténuation du changement climatique, de préservation de la ressource en eau, de protection de l'environnement et de préservation de la biodiversité, en privilégiant par exemple les **solutions d'adaptation fondées sur la nature**

FEDER ACC



CRITÈRES PRINCIPAUX POUR BÉNÉFICIAIRE DE L'AIDE :

Principaux bénéficiaires éligibles :

- Les collectivités territoriales et leurs groupements, et leurs opérateurs publics et privés
- Les établissements et organismes publics
- Les acteurs académiques, de la recherche et de l'enseignement
- Les associations
- Les entreprises (PME ou toute entreprise quelle que soit sa taille mais qui agit sur une mission de service public par délégation).

Dépenses éligibles :

Pour tous les AAP :

- Les frais de personnel,
- Les frais professionnels,
- Les prestations de services,
- Les fournitures, équipements, matériels
- Les coûts indirects

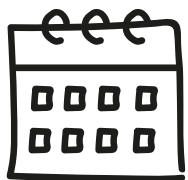
Uniquement pour certains AAP :

- Les travaux de gestion et d'aménagement
- Les travaux d'investissement ou de construction

Critères de sélection :

- Contribution à l'adaptation au changement climatique et aux objectifs thématiques et transversaux de l'AAP
- Portée régionale des projets
- Capacité de mise en œuvre du porteur de projet
- Diffusion des résultats
- Organisation des projets

FEDER ACC

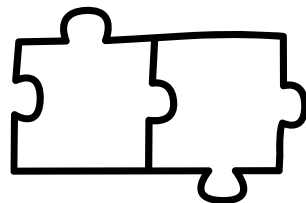


CALENDRIER

Période de programmation
2021-2027

Candidatures à déposer lors
des périodes d'ouverture des
AAP. Veille sur europe.bzh

Durée des projets : maximum
3 ans



STADE DU PROJET AUQUEL DEMANDER CETTE AIDE

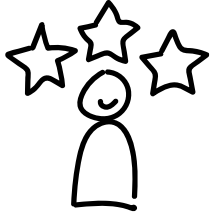
Le projet ne doit pas être
terminé au moment du
dépôt de la demande d'aide.
Les dépenses sont éligibles à
partir du 1^{er} janvier 2021



MONTANT D'AIDE MOBILISABLE ET/OU PLAFOND

➔ Aide potentielle :
Plafond de 60% des
dépenses éligibles
Montant des dépenses
éligibles minimum : 60 000€
Aide FEDER maximum : de
300 000€ à 500 000€ selon
les AAP

* FEDER ACC *



EXEMPLE DE PROJET(S) LAURÉAT(S):

Les îles du Ponant - Renforcement de la résilience des écosystèmes des îles bretonnes face aux changements climatiques

Les petits débrouillards grand ouest - Les ambassadeurs de l'adaptation au changement climatique

CNRS délégation Bretagne Pays de la Loire - Cycle hydrologique, Disponibilité de la Ressource et Evolution (CYDRE)

Observatoire de l'environnement en Bretagne – Observatoire du climat et de ses impacts

Université Bretagne Sud - Les sciences participatives comme outils d'amélioration des connaissances et d'adaptation au changement climatique sur le littoral de Bretagne (AdaLitt-Breizh)

Eau et rivières de Bretagne - Communes engagées pour l'eau

* FEDER ACC *

AUTRES ÉLÉMENTS IMPORTANTS À COMMUNIQUER AUX COLLECTIVITÉS :

Lien vers la page des fonds européens en Bretagne pour consultation des AAP publiés :
<https://europe.bzh/>

Modalités de candidature pour une demande FEDER : prendre contact avec les services instructeurs de la Région pour en savoir plus

Si la collectivité a besoin d'aide, elle peut contacter : cf rubrique contacts

Fonds Vert Risques inondations

Emmanuel PEREZ

Chef de service adjoint Service Aménagement des Territoires et Transitions

DDTM35



ZOOM MESURE iNONDATION

DDTM

PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations)

Objectif : - Améliorer la résilience des territoires face au changement climatique et renforcer la protection des populations

- Renforcement des aides apportées par les PAPI (programme d'action de prévention des inondations)

Nature projets : - actions déjà inscrites dans un PAPI (animation, travaux de réduction vulnérabilité bâtiments publics, études, travaux structurels gestion écoulement...)

- actions non retenues dans un PAPI antérieur au 31/12/2022 faute de financement

Porteur de projet : Collectivités et groupements maître d'ouvrage

Conditions : - Respect du cahier des charges de l'AAP PAPI et des critères d'éligibilité du fond Barnier (FPRNM)

- Exclus : travaux d'entretien des cours d'eau et de protection des infrastructures

Priorisation : - actions matures pouvant être engagées en 2023

- impact socio-économique

Aide potentielle : de 20 % pour l'animation des PAPI à 10 % pour les actions

ZOOM MESURE iNONDATiON



EXEMPLE DE PROJET(S) LAURÉAT(S):

EPTB Eaux et Vilaine : Animation du PAPI Vilaine 2020 -2025

130K€ → 20 % → 26 000€

CA du Pays de Saint-Malo : Animation du PAPI d'intention de Saint-Malo 2018-2024

60K€ → 20 % → 12 000€

Fonds Vert Eclairage Public

Emmanuel PEREZ

Chef de service adjoint Service Aménagement des Territoires et Transitions

DDTM35



ZOOM MESURE ÉCLAIRAGE PUBLIC

DDTM

Objectif : - Économies d'énergie
- Réduction des nuisances environnementales

Nature projets : Investissements renouvellement luminaires anciens

Porteur de projet : Collectivités et syndicats d'énergie

Conditions : - Pour chaque projet, transformer au moins 10 % du système d'éclairage public du parc.
- Communes < 10 000 hab
- Simple mise en conformité / réglementation **exclue**

Aide potentielle : entre 10 et 30 % montant du projet

ZOOM MESURE ÉCLAIRAGE PUBLIC



EXEMPLE DE PROJET(S) LAURÉAT(S):

Combourg : renouvellement du parc de luminaires anciens

74K€ → 30 % → 22 230€

Dol de Bretagne : Modernisation de l'éclairage public

130K€ → 30 % → 39 000€

Brie : Rénovation de l'éclairage d'un lotissement communal

40K€ → 30 % → 12 000€